

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 675

20 mars 2013

### SOMMAIRE

<b>Brand Management &amp; Promotion S.A.</b> ...	<b>32367</b>	<b>Isanne S.à r.l.</b> .....	<b>32382</b>
<b>Bregal Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>32371</b>	<b>JJL Gardenservice S.à.r.l.</b> .....	<b>32382</b>
<b>Caduceus Investment S.A.</b> .....	<b>32355</b>	<b>Joyce Abiodun Enterprise LTD</b> .....	<b>32358</b>
<b>Comunica S.A.</b> .....	<b>32400</b>	<b>Larlu S.à r.l.</b> .....	<b>32385</b>
<b>CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS</b> .....	<b>32392</b>	<b>Leone X Holding S.A.</b> .....	<b>32359</b>
<b>Dacia S.à r.l.</b> .....	<b>32354</b>	<b>Locafroid Europe S.A.</b> .....	<b>32400</b>
<b>DA Investors S.à r.l.</b> .....	<b>32354</b>	<b>Longo Maï Holding S.A.</b> .....	<b>32359</b>
<b>Django Sailing S.A.</b> .....	<b>32354</b>	<b>Longview S.A.</b> .....	<b>32385</b>
<b>Dynamic Charters S.A.</b> .....	<b>32354</b>	<b>LSP IV Lux SIV</b> .....	<b>32374</b>
<b>ECM Real Estate Investments II A.G.</b> ...	<b>32355</b>	<b>Maison A. KAYSER - ELCHEROTH S.à r.l.</b> .....	<b>32400</b>
<b>Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>32392</b>	<b>Menuiserie Feiereisen</b> .....	<b>32399</b>
<b>E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l.</b> .....	<b>32355</b>	<b>Merus Labs Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>32396</b>
<b>FDM Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>32374</b>	<b>MGE Neumunster Siteco S.à r.l.</b> .....	<b>32357</b>
<b>FIL International Property S.à r.l.</b> .....	<b>32370</b>	<b>Montebianco Invest S.A.</b> .....	<b>32385</b>
<b>Filo S.A.</b> .....	<b>32354</b>	<b>Mood Media Group S.A.</b> .....	<b>32360</b>
<b>Frits Financial S.A.</b> .....	<b>32355</b>	<b>MRP Apollo Investment S. à r.l.</b> .....	<b>32375</b>
<b>GCCHART S.A.</b> .....	<b>32356</b>	<b>Occitan Investments S.A.</b> .....	<b>32359</b>
<b>GCCHART S.A.</b> .....	<b>32356</b>	<b>Ourakan International S.A.</b> .....	<b>32360</b>
<b>Gresfin International S.A.</b> .....	<b>32361</b>	<b>PAS Luxembourg, S.à.r.l.</b> .....	<b>32356</b>
<b>Groslein S.A.</b> .....	<b>32357</b>	<b>PATRIZIA Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>32360</b>
<b>Halicompt Holding S.A.</b> .....	<b>32356</b>	<b>PepsiCo Finance Europe Limited</b> .....	<b>32400</b>
<b>HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.</b> .....	<b>32362</b>	<b>PepsiCo Global Investments S.à r.l.</b> .....	<b>32357</b>
<b>HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.</b> .....	<b>32389</b>	<b>PepsiCo Group</b> .....	<b>32359</b>
<b>Horizont Marine S.A.</b> .....	<b>32358</b>	<b>Robinson Cruise.O. S.A.</b> .....	<b>32360</b>
<b>Huol Investment Group</b> .....	<b>32365</b>	<b>SIIF Private Equity S.A.</b> .....	<b>32354</b>
<b>Ican Investments S.A.</b> .....	<b>32357</b>	<b>Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>32396</b>
<b>Indeff S.A.</b> .....	<b>32377</b>	<b>Talinum Investments S.à r.l.</b> .....	<b>32371</b>
<b>Infipar S.A.</b> .....	<b>32358</b>	<b>The PNC Financial Services Holding Lu- xembourg S.à r.l.</b> .....	<b>32367</b>
<b>Innovative Business Development S.A.</b> ...	<b>32399</b>	<b>Togiram S.A.</b> .....	<b>32359</b>
<b>Iphia Holding S.A.</b> .....	<b>32358</b>		

**Dacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.282.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021667/9.

(130026106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**DA Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 147.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021674/9.

(130026585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**Django Sailing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 109.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021679/9.

(130026614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 75.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021685/9.

(130026503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021713/9.

(130026230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

**SIIF P.E. S.A., SIIF Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 169.674.

**EXTRAIT**

En date du 20 décembre 2012, le conseil de surveillance de la Société a désigné Monsieur Frédéric BENQUE en tant que président du conseil de surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans prenant fin avec son mandat en tant que membre du conseil de surveillance de la Société.

Le même conseil de surveillance a nommé les personnes suivantes en tant que membre du directoire de la Société pour une durée de un (1) an:

- Natalie REHM, née le 29 août 1966 à Strasbourg, demeurant au 27 Boulevard du Général Patton, L-2316 Luxembourg;
- Pierre DAGALLIER, né le 10 mai 1956 à Paris, demeurant au 13 Rue des Bains, L-1212 Luxembourg; et

- Alain ROBILLARD, né le 2 février 1946 à Bobigny, demeurant au 30 Rue Ernest Béres, L-1232 Luxembourg.  
En date du 20 décembre 2012, le directoire de la Société a désigné Monsieur Pierre DAGALLIER en tant que président du directoire de la Société pendant la durée de son mandat en tant que membre du directoire de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

*Pour la Société*

Alain ROBILLARD

Référence de publication: 2013021546/22.

(130025576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3346 Leudelage, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.975.

Der Jahresabschluss 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021686/9.

(130026487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021693/9.

(130026264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Frits Financial S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021708/9.

(130026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Caduceus Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 11 décembre 2012*

L'associé unique de la Société a pris acte le 11 décembre 2012 de la démission de Daniel Bauchet de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 11 décembre 2012.

L'associé unique de la Société a pris acte le 11 décembre 2012 de la nomination, en remplacement de Daniel Bauchet, de Petra J.S. Dunselman effective à compter du 11 décembre 2012, comme administrateur de la Société, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2016.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des administrateurs suivant, tous élus jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'année 2016:

- Zamyra Cammans, administrateur, née le 11 février 1969 à Utrecht, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Petra J.S. Dunselman, administrateur, née le 6 avril 1965 à Amsterdam, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et

- Bernard Hoftijzer, administrateur, né le 24 mars 1969 à Arnhem, Les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

L'associé unique de la Société a pris acte le 14 décembre 2012 de la démission de Thomas Lingemann de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 décembre 2012.

L'associé unique de la Société a pris acte le 12 décembre 2012 de la nomination, en remplacement de Thomas Linge-  
mann, de PricewaterhouseCoopers effective à compter du 12 décembre 2012, comme réviseur d'entreprise de la Société  
avec adresse professionnelle à 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée  
générale ordinaire annuelle de l'année 2016

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caduceus Investment S.A.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013021525/31.

(130025348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**GCCHART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 95.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021734/9.

(130026266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**GCCHART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 95.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021735/9.

(130026364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Halicompt Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021756/9.

(130026540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.002,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 25 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont  
été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au  
46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855  
Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.  
Patrick van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2013021378/25.

(130025177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Groslein S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021749/9.

(130026228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**MGE Neumunster Siteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.187.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021878/9.

(130026405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Ican Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 146.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021780/9.

(130026539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.001,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

Suite aux résolutions écrites de l'associé unique en date du 25 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B;
- Monsieur Paul Galliver, Gérant B;
- Madame Rachael Walker, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
Gérant B

Référence de publication: 2013021362/25.

(130025138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Infipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 97.928.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021787/9.

(130026257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Iphias Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 83.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021791/9.

(130026538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Horizont Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 89.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021761/9.

(130026328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Joyce Abiodun Enterprise LTD, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2713 Luxembourg, 8, rue René Weimerskirch.  
R.C.S. Luxembourg B 174.996.

**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Le 18 octobre 2012, la société

Joyce Abiodun Enterprise LTD

8 Cordwainer 25, Mare Street,

Hackney.

London. E8 4RB

Immatriculé au Company Houses sous le numéro 8258601,

A décidé de créer une succursale au: 8 Rue Rene Weimerskirch

Luxembourg

L-2713

Elle aura comme activité: «Activité et services commerciaux»

La société et la succursale sont gérées par:

Joyce Oladipo

8 Rue Rene Weimerskirch

Luxembourg

L-2713

Référence de publication: 2013021517/23.

(130024827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Leone X Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 69.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021825/9.

(130026537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021833/9.

(130026536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Occitan Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 67.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021910/9.

(130026624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Togiram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 70.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022044/9.

(130026494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**PepsiCo Group, Société Coopérative.**

**Capital social: USD 14,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 163.793.

Suite aux résolutions écrites des actionnaires en date du 24 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur B de la société.

1. Nomination du l'Administrateur B suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Administrateur A;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen, Administrateur B;
- Monsieur Paul Galliver, Administrateur B;
- Madame Rachael Walker, Administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.  
Patrick L.C. van Denzen  
Administrateur B

Référence de publication: 2013021363/25.

(130025139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021970/9.

(130026682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Ourakan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Le Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021920/9.

(130026279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 122.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021935/9.

(130026680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---

**Mood Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.404.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2013*

1. Suite au décès de M. Jean-Marie NOIZET en date du 2 août 2012, il a été enlevé de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Lorne ABONY a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Philippe GRAF SCHENK VON STAUFFENBERG a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. M. Ben GUJRAL a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. M. James LANTHIER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

6. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

7. La société anonyme BDO Audit n'a pas été reconduite dans son mandat de commissaire.

8. Audit Conseil Services Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8011 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 283, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B n°142685, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

9. M. Ben GUJRAL a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

10. Le nombre des administrateurs a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq).



Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mood Media Group S.A.

Intetrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013021309/31.

(130025259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Gresfin International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 46.631.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Maître Léa GNALY, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial de INTERFIDES S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Panama et ayant son siège social au Swiss Bank Building (MMG Tower), 2<sup>nd</sup> Floor, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, P.O. Box 0819-09132, Panama City, République de Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 décembre 2012, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1. GRESFIN INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.631 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 13 mai 1994.

2. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente-un mille Euros), divisé en quarante (40) actions sans désignation de valeur nominale.

3. INTERFIDES S.A., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4. INTERFIDES S.A., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. INTERFIDES S.A., se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, INTERFIDES S.A. déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et que l'actionnaire unique s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel actuellement inconnu et non réglé de la Société dissoute.

6. INTERFIDES S.A., préqualifiée, renonce à nommer un commissaire vérificateur.

7. INTERFIDES S.A., préqualifiée, déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société et reprend tout le passif existant de la Société qui n'aura pas déjà été repris suivant le point 5.

8. INTERFIDES S.A., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que le registre de la Société relatif à l'émission d'actions sera annulé.

9. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GnalY, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/228. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017037/51.

(130020463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150264 (the "Company"), incorporated on November 4, 2009, following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2009, published in the Mémorial C number 180 on January 28, 2010, and which articles of association have been last amended by deed of the undersigned notary on September 19, 2012, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of forty thousand dollars of the United States (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each;

2. Subscription for and payment of the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million one hundred and eighty five thousand one hundred and fifteen dollars of the United States (USD 2,185,115) of which five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

3. Amendment of Article 5.1 of the Articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000) represented by forty five thousand (45,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paidup."

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of forty thousand dollars of the United States (USD 40,000), represented by forty thousand (40,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each.

*Subscription – Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under resolution 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million

one hundred and eighty five thousand one hundred and fifteen dollars of the United States (USD 2,185,115) of which five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance of two million one hundred and eighty thousand one hundred and fifteen dollars of the United States (USD 2,180,115) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two million one hundred and eighty five thousand one hundred and fifteen dollars of the United States (USD 2,185,115) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary, who states it expressly.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000) represented by forty five thousand (45,000) shares in registered form having a par value of one dollars of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand three hundred and twenty-five Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 1,708,189.62.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150264 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 180 du 28 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 19 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

A comparu:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent quatre vingt cinq mille cent quinze dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.185.115), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte de capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'Article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000) représenté par quarante cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent quatre vingt cinq mille cent quinze dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.185.115), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte du capital social de la Société et le solde de deux millions cent quatre vingt mille cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.180.115) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions cent quatre vingt cinq mille cent quinze dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.185.115), est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000) représenté par quarante cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille trois cent vingt-cinq euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 1.708.189,62.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4232. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013016371/165.

(130019098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Huol Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 150.344.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN.

ON THE TWENTY-Fourth DAY OF JANUARY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme "Huol Investment Group", having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg number B 150344, incorporated by a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on the 29<sup>th</sup> of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 229 on the 3<sup>rd</sup> of February 2010.

The extraordinary general meeting is opened at 9.15 am by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally at Howald, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally at Howald.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally at Howald.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Deletion of the face value of the shares.

2. Conversion of the present capital of EUR 31,000 divided into 1,000,000 shares into a capital of SEK 266,629.97 divided into 1,000,000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = 0.116266 EUR, with retroactive effect at January 1<sup>st</sup>, 2013.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

**Art. 5. Paragraph 1.** "The subscribed capital of the company is fixed at two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-nine point ninety-seven SWEDISH KRONA (SEK 266,629.97) divided into 1,000,000 shares without par value."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to delete the face value of the shares.

*Second resolution*

The general meeting resolves to convert the present capital of EUR 31.000 divided into 1,000,000 shares into a capital of SEK 266,629.97 divided into 1,000,000 shares without par value, at the conversion rate of 1 SEK = 0.116266 EUR, with retroactive effect at January 1<sup>st</sup>, 2013.

*Third resolution*

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the bylaws, which henceforth will read as follows:

**Art. 5. Paragraph 1.** "The subscribed capital of the company is fixed at two hundred sixty-six thousand six hundred twenty-nine point ninety-seven SWEDISH KRONA (SEK 266,629.97) divided into 1,000,000 shares without par value."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise "Huol Investment Group", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg numéro B 150344, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 du 3 février 2010.

La séance est ouverte à 9:15 heures, sous la présidence de Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale.

2. Conversion du capital actuel de EUR 31.000,- représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 266.629,97 représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = 0,116266 EUR, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** "Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-six mille six cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-sept COURONNES SUEDOISES (SEK 266.629,97), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital actuel de EUR 31.000 représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale en un capital de SEK 266.629,97, représenté par 1.000.000 actions sans désignation de valeur nominale, au taux de change de 1 SEK = 0,116266 EUR, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. Premier paragraphe.** "Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-six mille six cent vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix-sept COURONNES SUEDOISES (SEK 266.629,97), représenté par un million (1.000.000) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. JASICA, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 janvier 2013. Relation: RED/2013/122. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013016373/112.

(130019538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 115.257.

En date du 04 Février 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur et de président de la société BRAND MANAGEMENT & PROMOTION S.A., ayant son siège social à 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 115257.

Luxembourg, le 07 février 2013.

Pour extrait conforme

Madame Laurence BARDELLI

26-28, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2013021076/15.

(130025867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.225.120,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

PNC Bank International, an Edge corporation chartered by the Board of Governors of the United States Federal Reserve System, with registered office at One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, United States of America (the "Shareholder"),

here represented by Mr Hervé PRECIGOUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 4 December 2012,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 14 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1310 of 25 June 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152923 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 19 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 24 April 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred one thousand three hundred forty-four Great Britain Pounds (GBP 1,601,344.-) so as to raise it from its present amount of four million six hundred twenty-three thousand seven hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 4,623,776.-), represented by five hundred fifty-one million five hundred thousand (551,500,000) shares, without nominal value, to six million two hundred twenty-five thousand one hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 6,225,120.-), represented by seven hundred forty-two million five hundred thousand (742,500,000) shares, without nominal value;

2 To issue one hundred ninety-one million (191,000,000) new shares, without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares;

3 To accept subscription for these new shares at an aggregate issue price of one million six hundred one thousand three hundred forty-four Great Britain Pounds (GBP 1,601,344.-), together with payment of an aggregate share premium of one hundred fifty-eight million three hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-six Great Britain Pounds (GBP 158,398,656.-) on these shares by PNC Bank International and to accept full payment in cash for these new shares and the aggregate share premium on these shares;

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase; and

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million six hundred one thousand three hundred forty-four Great Britain Pounds (GBP 1,601,344.-) so as to raise it from its present amount of four million six hundred twenty-three thousand seven hundred seventy-six Great Britain Pounds (GBP 4,623,776.-), represented by five hundred fifty-one million five hundred thousand (551,500,000) shares, without nominal value, to six million two hundred twenty-five thousand one hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 6,225,120.-) represented by seven hundred forty-two million five hundred thousand (742,500,000) shares, without nominal value.

### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred ninety-one million (191,000,000) new shares, without nominal value, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above.

The Shareholder declared to subscribe for one hundred ninety-one million (191,000,000) new shares, without nominal value, at an aggregate issue price of one million six hundred one thousand three hundred forty-four Great Britain Pounds (GBP 1,601,344.-), together with payment of an aggregate share premium of one hundred fifty-eight million three hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-six Great Britain Pounds (GBP 158,398,656.-) on these shares, by a payment in cash.

The amount of one hundred sixty million Great Britain Pounds (GBP 160,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot (i) the one hundred ninety-one million (191,000,000) new shares of an aggregate price of one million six hundred one thousand three hundred forty-four Great Britain Pounds (GBP 1,601,344) to the Shareholder, and (ii) the aggregate amount of the share premium of one hundred fifty-eight million three hundred ninety-eight thousand six hundred fifty-six Great Britain Pounds (GBP 158,398,656.-) to the freely distributable share premium account.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 5. Capital. (1<sup>st</sup> paragraph).** The capital of the Company is set at six million two hundred twenty-five thousand one hundred twenty Great Britain Pounds (GBP 6,225,120.-) represented by seven hundred forty-two million five hundred thousand (742,500,000) shares without nominal value. »

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euros.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

PNC Bank International, une «Edge Corporation» reconnue par le Conseil des Gouverneurs du Système de la Réserve Fédérale, ayant son siège social à One PNC Plaza, 249 Fifth Avenue, Pittsburgh, PA 15222, États-Unis d'Amérique (l'«As-socié»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé PRECIGOUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 4 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1310 du 25 juin 2010 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152923 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 24 avril 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million six cent un mille trois cent quarante-quatre livres sterling (GBP 1.601.344,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize livres sterling (GBP 4.623.776,-), représenté par cinq cent cinquante et un millions cinq cent mille (551.500.000) parts sociales sans valeur nominale, à six millions deux cent vingt-cinq mille cent vingt livres sterling (GBP 6.225.120,-), représenté par sept cent quarante-deux millions cinq cent mille (742.500.000) parts sociales sans valeur nominale;

2 Émission de cent quatre-vingt-onze millions (191.000.000) de parts sociales nouvelles, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles à un prix d'émission total de un million six cent un mille trois cent quarante-quatre livres sterling (GBP 1.601.344,-), avec paiement d'une prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles d'un montant total de cent cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six livres sterling (GBP 158.398.656,-) par PNC Bank International et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles en numéraire et de la prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles;

4 Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital; et

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million six cent un mille trois cent quarante-quatre livres sterling (GBP 1.601.344,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize livres sterling (GBP 4.623.776,-), représenté par cinq cent cinquante et un millions cinq cent mille (551.500.000) parts sociales sans valeur nominale, à six millions deux cent vingt-cinq mille cent vingt livres sterling (GBP 6.225.120,-), représenté par sept cent quarante-deux millions cinq cent mille (742.500.000) parts sociales sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cent quatre-vingt-onze millions (191.000.000) de parts sociales, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme exposé ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire ces cent quatre-vingt-onze millions (191.000.000) de parts sociales nouvelles, sans valeur nominale, à un prix d'émission total de un million six cent un mille trois cent quarante-quatre livres sterling (GBP 1.601.344,-), avec paiement d'une prime d'émission sur ces parts sociales nouvelles d'un montant total de cent cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six livres sterling (GBP 158.398.656,-) par un paiement en numéraire.

Le montant de cent soixante millions de livres sterling (GBP 160.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et (i) d'émettre les cent quatre-vingt-onze millions (191.000.000) de parts sociales nouvelles pour un montant total de un million six cent un mille trois cent quarante-quatre livres sterling (GBP 1.601.344,-) à l'Associé et (ii) d'attribuer la prime d'émission d'un montant total de cent cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-six livres sterling (GBP 158.398.656,-) au compte de prime d'émission librement distribuable.

### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit paragraphe sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital (paragraphe 1).** Le capital social de la Société est fixé à six millions deux cent vingt-cinq mille cent vingt livres sterling (GBP 6.225.120,-) divisé en sept cent quarante-deux millions cinq cent mille (742.500.000) parts sociales sans valeur nominale.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. PRECIGOUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16811. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013017321/168.

(130019849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

### **FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.062.

### *Résolution de l'actionnaire unique en date du 29 janvier 2013*

Il est

RESOLU d'accepter la démission de Mr. Richard Sean Lewis de qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

RESOLU de nommer Mr. Nishith Suresh Gandhi, 2a rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, en qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2013021182/15.

(130025679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Bregal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Talinum Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 134.013.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «TALINUM INVESTMENTS S.à r.l.», avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 134.013, constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3023 du 31 décembre 2007 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Constat de la réalisation de la fusion entre TALINUM INVESTMENTS S.à r.l., société absorbante et BREGAL LUXEMBOURG S.A., société absorbée.

2. Modification de la dénomination sociale de la société absorbante en «BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l.» et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

3. Décharge à accorder aux anciens membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréée de BREGAL LUXEMBOURG S.A. pour l'exercice de leurs mandats.

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), relatives aux fusions et plus particulièrement celles de l'article 279 (1) de la Loi ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion approuvé par les conseils d'administration et de gérance des sociétés qui fusionnent et établi par acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2861 du 26 novembre 2012, soit un mois au moins avant la date de la présente assemblée.

2. Dépôt des documents exigés par l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi au siège social des sociétés qui fusionnent un mois au moins avant la date de la présente assemblée en vue de leur inspection par les actionnaires respectivement associés des sociétés qui fusionnent.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux gérants restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la société à responsabilité limitée TALINUM INVESTMENTS S.à r.l. et la société anonyme BREGAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.754, tel que ce projet de fusion a été approuvé par les conseils d'administration et de gérance de la Société et de la Société absorbée et établi par acte

du notaire soussigné en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2861 du 26 novembre 2012.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que la fusion a les effets suivants:

- a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. est transféré à la Société avec effet juridique et comptable au 31 décembre 2012 comme indiqué dans le projet de fusion;
- b. la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. cesse d'exister au 31 décembre 2012 à 23.59 heures.
- c. l'annulation des actions de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. détenues par la Société.

L'assemblée générale constate par ailleurs que la Société détenant l'intégralité des actions de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A., l'approbation de la fusion par la société absorbée n'est pas requise conformément aux dispositions de l'article 279 (1) de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l.» avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura à compter de cette date la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l." (la "Société").»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. pour l'exécution de leur mandat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'à ce jour. Décharge leur sera accordée à compter de ce jour jusqu'à la date effective de la fusion lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

#### *Constats*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,  
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "TALINUM INVESTMENTS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134.013, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3023 of 31 December 2007 (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 11.00 a.m., with Mr Raf Bogaerts, director of companies, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marie Kaiser, private employee, with business address at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Peggy Partigiane, private employee, with business address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Statement of the effectiveness of the merger between TALINUM INVESTMENTS S.à r.l., absorbing company and BREGAL LUXEMBOURG S.A., absorbed company.

2. Amendment of the absorbing company's name into "BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l." and amendment of Article 1 of the articles of association, with effect as at 1st January 2013.

3. Discharge to be granted to the former members of the board of directors and independent auditor of BREGAL LUXEMBOURG S.A. for the fulfilment of their mandates.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present and represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V.- That the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), relating to mergers, and in particular the provisions of Article 279 (1) of the Law have been respected, namely:

1. Publication of the merger plan approved by the boards of directors and of managers of the merging companies and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2861 of 26 November 2012, i.e. at least one month before the date of the present meeting.

2. Filing of the documents as required by Article 267, paragraph (1) a), b) and c) of the Law, at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the present meeting for inspection by shareholders.

A certificate signed by two managers confirming the filing of these documents will remain attached to the present deed.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to approve the merger plan between the société à responsabilité limitée TALINUM INVESTMENTS S.à r.l. and the société anonyme BREGAL LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 91.754, as this merger plan has been approved by the boards of directors and of managers of the Company and of the Absorbed company and stated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2861 of 26 November 2012.

#### *Second resolution*

The general meeting states that the merger has the following effects:

a. all the assets and liabilities of the company BREGAL LUXEMBOURG S.A. are transferred to the Company with legal and accounting effect from 31 December 2012 as described in the merger plan;

b. the company BREGAL LUXEMBOURG S.A. ceases to exist from 31 December 2012 at 11.59 p.m.

c. the cancellation of the shares of the company BREGAL LUXEMBOURG S.A. owned by the Company.

The general meeting states otherwise that all the shares of the company BREGAL LUXEMBOURG S.A. being owned by the Company, the approval of the merger plan by the absorbed company is not required by Article 279 (1) of the Law.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company in "BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l." with effect from 1st January 2013 and consequently, to amend Article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of ""BREGAL LUXEMBOURG S.à r.l." (hereinafter the "Company")."

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolves to give discharge to the directors and to the independent auditor of the company BREGAL LUXEMBOURG S.A. for the execution of their mandates from 1<sup>st</sup> January 2012 until this date. Discharge will be given to them from this date until the effective date of the merger at the next ordinary general meeting of the Company.

#### *Statement*

The notary, pursuant to Article 271, paragraph 2, of the Law, verified and hereby certify the existence and legality of the acts and formalities required to the Company and of the merger plan.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS, M. KAISER, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63106. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017334/176.

(130020457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

**FDM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.757.

—  
EXTRAIT

Par la présente, il est à noter que les Gérants Messieurs Jimmy Tong Sam et Philippe Chan de la société FDM Holdings S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B121757 ont démissionnés de leurs mandats avec effet au 30 janvier 2013.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

*Un Gérant*

Référence de publication: 2013021181/13.

(130025426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**LSP IV Lux SIV, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.663.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juillet 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1932 du 10 septembre 2007.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 janvier 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013021298/21.

(130025023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.841.

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appear:

(1) Mercurio Retail Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.812 (Mercurio), represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(2) S.D.B. Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.018 (SDB), represented by Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The persons referred to in items (1) and (2) above shall be referred to below as the Shareholders.

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder(s) and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders request the notary to record the following:

I. The Shareholders collectively hold all the 200,000 shares in MRP Apollo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.841 (the Company).

II. The Company was incorporated on 20 June 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1827 of 24 July 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 18 July 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number N°2206 of 10 September 2008.

III. The Shareholders wish to pass resolutions on the following items:

(1) Amendment of article 9 of the articles of association of the Company to allow transfer of shares between shareholders of the Company during the Lock-up Period (as defined in the articles of association of the Company); and  
(2) Miscellaneous.

IV. The Shareholders unanimously pass the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to amend article 9 of the Articles, which will from now on read as follows:

" **Art. 9. Transfer of shares.** For a period starting on the Closing Date (as defined below) and ending on the 5<sup>th</sup> (fifth) anniversary of the Closing Date (the Lock-Up Period), any transfer of, or creation or transfer of any third party right on (each, a Transfer and Transferee and Transferor shall be construed accordingly), the shares of the Company shall be prohibited, except for (i) Transfers of the A Shares made to an Affiliate of the Transferor or (ii) any Transfer of shares of the Company between shareholders.

For a period of 3 (three) years after the expiry of the Lock-Up Period, any Transfer of shares *inter vivos* to third parties (other than Transfers of the A Shares made to an Affiliate of the Transferor or Transfers of shares of the Company between shareholders) must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the share capital of the Company, such authorisation to include the affirmative vote of the holder(s) of the Class B Shares.

Any Transfer of shares *inter vivos* to third parties which is not prohibited under the preceding paragraphs of this article 9, must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company.

No prior authorisation is required for a Transfer of shares among the shareholders.

The Transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

For the purposes of this article 9:

Affiliate means with respect to a Person (the First Person) a Person which is Controlling, Controlled by or under common Control with, the First Person;

Control (the terms to Control, Controlling and Controlled will be construed accordingly) means (i) having the majority of the shareholders' voting rights in that Person or (ii) having the right to appoint or remove a majority of the members of the board of managers or other governing body of that Person and being at the same time a shareholder of that Person or (iii) exercising, alone or jointly with a limited number of shareholders pursuant to an agreement, a dominant influence on the orientations of the management of that Person;

Person includes any legal entity, firm, company, corporation, partnership, funds."

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties sign together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette.

#### Comparaissent:

(1) Mercurio Retail Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.812 (Mercurio),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) S.D.B. Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.018 (SDB),

représentée par Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les personnes visées aux points (1) et (2) ci-dessus seront désignées ci-dessous sous le nom des Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent collectivement l'ensemble des 200.000 parts sociales de MRP Apollo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.841 016 (la Société).

II. La Société a été constituée le 20 juin 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1827 du 24 juillet 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2206 du 10 septembre 2008.

III. Les Associés désirent prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de permettre le transfert de parts entre associés de la Société pendant la Période de Gel (telle que définie dans les statuts); et

2. Divers.

IV. Les Associés adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

Les Associés décident de modifier l'article 9 des Statuts qui sera dorénavant à lire comme suit:

" **Art. 9. Transfert de parts sociales.** Pour une période commençant à la Date de Conclusion (telle que définie ci-dessous) et finissant au 5<sup>e</sup> (cinquième) anniversaire de la Date de Conclusion (la Période de Gel), toute cession de, ou



création ou cession de droits au profit de tiers relatifs aux (chacun, une Cession, et Cédant et Cessionnaire doivent être interprétés conformément), parts sociales de la Société sera interdit, à l'exception (i) des Cessions de Parts Sociales de Classe A en faveur d'un Affilié du Cédant et (ii) des Cession de parts sociales de la Société entre les Associés.

Pour une période de 3 (trois) ans à compter de la fin de la Période de Gel, toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés (autre que des Cessions de Parts Sociales de Classe A en faveur d'un Affilié du Cédant) ou les Cessions de parts sociales de la Société entre Associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, une telle autorisation devant inclure le vote positif du (des) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe B.

Toute Cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés qui n'est pas interdite en vertu des paragraphes précédents du présent article 9, doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social de la Société.

Aucune autorisation préalable n'est requise pour une Cession de parts sociales entre associés.

La Cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour les besoins du présent article 9:

Affilié désigne par rapport à une Entité (la Première Entité) une Entité qui Contrôle, est contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun de la Première Entité;

Contrôle (les termes Contrôler, qui Contrôle et qui est Contrôlé seront interprétés conformément) signifie (i) avoir la majorité des droits de vote des associés dans cette Entité, ou (ii) avoir le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil de gérance ou de tout autre organe de direction de cette Entité et être en même temps un associé de cette Entité, ou (iii) exercer, seul ou conjointement avec un nombre limité d'associés en vertu d'un contrat, une influence dominante sur les orientations de la gestion de cette Entité.

Entité inclut toute entité légale, toute société quelque en soit la forme, toute association, tout fonds."

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/226. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017149/148.

(130020522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

#### **Indeff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Hiereboesch.

R.C.S. Luxembourg B 96.166.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "INDEFF S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant eu son siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et dont le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 3 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96166, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1191 du 13 novembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1758 du 27 août 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Fixation du siège social au Le VEGA Center, Parc d'Activités Hiereboesch, 75 à L-8308 Capellen;

2. Modification de l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

4. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique;

5. Révocation de "COMMUNITY LINK SA" de sa fonction d'administrateur, avec décharge;

6. Nomination de la société anonyme "BIG SIX S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, Parc d'Activités Hiereboesch, Le VEGA Center, et détermination de la durée de son mandat;

7. Révocation de "PREMIER TAX SA" de sa fonction de commissaire aux comptes, avec décharge;

8. Nomination de la société anonyme de droit luxembourgeois "THE CLOVER", établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149293, et détermination de la durée de son mandat;

9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social au Le VEGA Center, Parc d'Activités Hiereboesch, 75 à L-8308 Capellen

- de modifier l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant.

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INDEFF S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, de fiduciaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle pourra percevoir des commissions et rémunérations des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 14 mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut

à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, à l'égard des tiers, (i) soit par la signature collective de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, (ii) soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) soit par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de révoquer la société "COMMUNITY LINK SA" de sa fonction d'administrateur et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
- de nommer la société "BIG SIX S.A.", prédésignée, comme nouvel administrateur, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018;
- de révoquer la société "PREMIER TAX SA" de sa fonction de commissaire aux comptes et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat; et
- de nommer la société "THE CLOVER", prédésignée, comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - KLOPP - C. WERSANDT

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017072/263.

(130020279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

### **JJL Gardenservice S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5681 Dalheim, 39, Waasserklapp.

R.C.S. Luxembourg B 167.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013021258/11.

(130025412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

### **Isanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.176.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 120.926, holding five thousand five hundred ninety-five (5,595) shares of ISANNE S.AR.L.

IDE S.AR.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Register of

Commerce and Companies of Luxembourg under number B 118.983, holding five thousand five hundred ninety-five (5,595) shares of ISANNE S.A.R.L. (jointly referred to as the Shareholders).

here represented by Mrs Chloé Dellandrea, attorney, residing in Luxembourg by virtue of proxies given on November 7, 2012.

The said proxies, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- TURKISH PHARMA LUX S.A.R.L. and IDE S.A.R.L. are the shareholders of ISANNE S.A.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 117.176 and incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on June 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") n°1570 on August 18, 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 2, 2012, published in the Mémorial C n°1472 on June 13, 2012.

- The ISANNE's share capital is presently set at five hundred fifty-nine thousand five hundred dollars (USD 559,500) represented by eleven thousand one hundred ninety (11,190) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of twenty-seven thousand nine hundred dollars (USD 27,900) to bring it from its present amount of five hundred fifty-nine thousand five hundred dollars (USD 559,500) to five hundred eighty-seven thousand four hundred dollars (USD 587,400) by the issuance of five hundred fifty-eight (558) new shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, TURKISH PHARMA LUX S.A.R.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two hundred seventy-nine (279) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of thirteen thousand nine hundred fifty dollars (USD 13,950). The amount of thirteen thousand nine hundred fifty dollars (USD 13,950) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, IDE S.A.R.L., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two hundred seventy-nine (279) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of thirteen thousand nine hundred fifty dollars (USD 13,950). The amount of thirteen thousand nine hundred fifty dollars (USD 13,950) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at five hundred eighty-seven thousand four hundred dollars (USD 587,400) represented by eleven thousand seven hundred forty-eight (11,748) shares with a par value of fifty dollars (USD 50) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately nine hundred fifty (EUR 950,-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 27,900.-(twenty-seven thousand nine hundred US Dollars) is evaluated at EUR 21,717.26 (twenty-one thousand seven hundred seventeen US Dollars and twenty-six cents).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le

Par-devant Maître Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

TURKISH PHARMA LUX S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.926, détenant cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.595) parts sociales de la société.

IDE S.AR.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.983, détenant cinq mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.595) parts sociales de la société. (ensemble les Associés).

ici représentées par Mlle Chloé Dellandrea, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 7 novembre 2012, Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. et IDE S.AR.L. sont les associés de ISANNE S.AR.L., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au registre du commerce et des sociétés sous el numéro B 117.176 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") n°1570 du 18 août 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mai 2012, publié au Mémorial C n°1472 le 13 juin 2012.

- le capital social de ISANNE S.AR.L. est actuellement fixé à cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (USD 559.500) représenté par onze mille cent quatre-vingt-dix (11.190) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de vingt-sept mille neuf cents dollars (USD 27.900) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (USD 559.500) à cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars (USD 587.400) par l'émission de cinq cent cinquante-huit (558) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, TURKISH PHARMA LUX S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-neuf (279) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille neuf cent cinquante dollars (USD 13.950). La somme de treize mille neuf cent cinquante dollars (USD 13.950) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Ces faits exposés, IDE S.AR.L. prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à deux cent soixante-dix-neuf (279) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille neuf cent cinquante dollars (USD 13.950). La somme de treize mille neuf cent cinquante dollars (USD 13.950) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars (USD 587.400) représenté par onze mille sept cent quarante-huit (11.748) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars chacune (USD 50) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation de capital de USD 27.900,- (vingt-sept mille neuf cent dollars américains) est évalué à la somme de EUR 21.717,26 (vingt-et-un mille sept cent dix-sept euros et vingt-six cents).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017086/143.

(130020019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

**Longview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021284/10.

(130025632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Larlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 164.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021289/10.

(130025947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Montebianco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 174.807.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Jean TOUZARD, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (75008), 5, rue d'Edimbourg, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Madame Vilma Angela ORSINI épouse TOUZARD, demeurant à Paris (75008), 5, rue d'Edimbourg, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MONTEBIANCO INVEST S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 6.850.000,- (six millions huit cent cinquante mille euros) représenté par 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 20.000.000,- (vingt millions euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine

propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Si il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le dernier lundi du mois de juin en 2013.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Vilma Angela ORSINI épouse TOUZARD,	9.706
préqualifiée Neuf mille sept cent six . . . . .	
- Robert Jean TOUZARD, préqualifié	58.794
Cinquante huit mille sept cent quatre-vingt-quatorze . . . . .	
TOTAL: . . . . .	68.500

Les soixante huit mille cinq cents (68.500) actions ont été souscrites par les actionnaires moyennant un apport en nature de six mille (6.000) actions représentant 100% de la Société CA GESGLASS, société par actions simplifiée, au capital d'EUR 1.114.287, dont le siège social est situé 19, avenue de la Grande Armée, F-75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 408 429 314, évaluées à EUR 7.500.000 (sept millions cinq cent mille euros), rémunéré pour EUR 6.850.000 (six millions huit cent cinquante mille euros) en capital et, le solde, soit EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros) constituant une soulte.

Le prédit apport est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises TEAMAUDIT S.A., avec siège social à 3A, Boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean Bernard Zeimet, demeurant 3A, Boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été portée à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, et l'affectation d'une soulte au crédit du compte courant actionnaire.”

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

- Robert TOUZARD, administrateur de sociétés, né à Meaux le 15 juillet 1951, demeurant à Paris (75008), 5 rue d'Edimbourg;

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent Daniel FELLER, employée privée, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique) le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg 39, allée Scheffer.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a tout signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017148/184.

(130020434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

In the year two thousand and twelve, on the third day of December.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150264 (the "Company"), incorporated on November 4, 2009, following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2009, published in the Mémorial C number 180 on January 28, 2010, and which articles of association have been last amended by deed of the undersigned notary on November 7, 2012, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000), represented by forty five thousand (45,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to fifty thousand dollars of the United States (USD 50,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each;

2. Subscription for and payment of the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million one hundred ninety four thousand and sixty one dollars of the United States (USD 2,194,061) of which five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

3. Amendment of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at fifty thousand dollars of the United States (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of forty five thousand dollars of the United States (USD 45,000), represented by forty five thousand (45,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to fifty thousand dollars of the United States

(USD 50,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under resolution 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million one hundred ninety four thousand and sixty one dollars of the United States (USD 2,194,061) of which five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance of two million one hundred eighty nine thousand and sixty one dollars of the United States (USD 2,189,061) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two million one hundred ninety four thousand and sixty one dollars of the United States (USD 2,194,061) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary, who states it expressly.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at fifty thousand dollars of the United States (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred and twenty-five Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 1,683,595.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résident à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150264 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 180 du 28 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 7 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

A comparu:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000), représenté par quarante cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent quatre vingt quatorze mille soixante et un dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.194.061.-), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte de capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de quarante cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 45.000), représenté par quarante cinq mille (45.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent quatre vingt quatorze mille soixante et un dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.194.061), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte du capital social de la Société et le solde de deux millions quatre vingt neuf mille et soixante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.189.061) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions cent quatre vingt quatorze mille soixante et un dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.194.061), est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille deux cent vingt-cinq euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 1.683.595,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2012. Relation GRE/2012/4594. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013017051/167.

(130020350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity V S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.376.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2012*

Am 21. Juni 2012 um 17:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, Dr. Konrad Bächinger, Maximilian F. Brönnner, Dr. Rüdiger von Kollmann, Dr. Roberto Paganoni, Alfred Straubinger, in den Verwaltungsrat aufzunehmen. Die Amtszeit wird um ein weiteres Jahr verlängert und endet mit Ablauf der im Jahr 2013 stattfindenden Generalversammlung. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012 zu bestellen. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Luxemburg, den 11. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013021128/21.

(130025921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 79.040,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of November

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117 554 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on June 26, 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1664, of September 2, 2006 and modified for the last time on January 17, 2007 and published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2436 of October 26, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoint as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:



I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) class A shares, the one thousand one hundred (1,100) Class B shares, the one thousand one hundred (1,100) Class C shares and the one thousand one hundred (1,100) Class D shares representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of convening notice rights;
2. Temporary cancellation of the mention of the nominal value of the shares;
3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pound (GBP) according to the exchange rate applicable on January 2, 2012, with effect as at January 1, 2012;
4. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Pound (GBP) according to the exchange rate applicable on January 2, 2012, with effect as at January 1, 2012;
5. Fixation of the nominal value of the five hundred (500) class A shares, the one thousand one hundred (1,100) Class B shares, the one thousand one hundred (1,100) Class C shares and the one thousand one hundred (1,100) Class D shares to twenty Pound eighty Pence (GBP 20.80);
6. Amendment of the article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions;
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to convening notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to cancel temporary the mention of the nominal value of all the five hundred (500) class A shares, the one thousand one hundred (1,100) Class B shares, the one thousand one hundred (1,100) Class C shares and the one thousand one hundred (1,100) Class D shares representing the whole share capital of the Company.

*Third resolution:*

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Pound (GBP) with effect as at January 1, 2012 so that the capital of Ninety five thousand Euro (EUR 95,000) is converted, using the exchange rate EUR/GBP applicable on January 2, 2012 as published by the European Central Bank, being one euro (EUR 1) for zero point eight three five one four Pound (GBP 0.83514) into seventy nine thousand forty Pound (GBP 79,040). The Shareholders further resolve to allocate the excess resulting from the conversion, i.e., two hundred ninety eight Pound thirty Pence (GBP 298.30) to the Company's share premium reserve account.

*Fourth resolution:*

It is resolved to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) into Pound (GBP) according to the exchange rate applicable on January 2, 2012, with effect as at January 1, 2012.

*Fifth resolution:*

It is resolved to fix the nominal value of the five hundred (500) class A shares, the one thousand one hundred (1,100) Class B shares, the one thousand one hundred (1,100) Class C shares and the one thousand one hundred (1,100) Class D shares representing the entire share capital at twenty Pound eighty Pence (GBP 20.80) each.

*Sixth resolution:*

As a result of the above, it is resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

**" Art. 5. Capital.**

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at seventy- nine thousand forty Pound (GBP 79,040) represented by (I) five hundred (500) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (II) one thousand one hundred (1,100) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (III) one thousand one hundred (1,100) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share) and (iv) one thousand one hundred (1,100) class D "tracker" shares (in case of plurality,

the Class D Shares and individually, a Class D Share), having a nominal value of twenty Pound eighty Pence (GBP 20.80) each collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share).

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société à responsabilité limitée «Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 177 554 constituée suivant acte reçu devant Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C, numéro 1664 du 2 septembre et dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte reçu le 17 janvier 2007, publiés au Mémorial C numéro 2436, du 26 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales de classe A, les mille cent (1.100) parts sociales de classe B, les mille cent (1.100) parts sociales de classe C et les mille cent (1.100) parts sociales de classe D représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Suppression temporaire de la mention de la valeur nominale des parts sociales,
3. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) en livre sterling (GBP) au taux de change applicable au 2 janvier, 2012 avec effet au 1 janvier, 2012;
4. Conversion de tous les comptes dans les livres la Société de l'euro (EUR) en livre sterling (GBP) au taux de change applicable au 2 janvier, 2012 avec effet au 1 janvier, 2012;
5. Fixation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts de classe A, des mille cent (1.100) parts de classe B, des mille cent (1.100) parts de classe C et des mille cent (1.100) parts de classe D parts sociales à vingt virgule quatre-vingt (GBP 20,80) livre sterling;
6. Modification de l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent;
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à

leur droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du leur être envoyée avant la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et marquent donc leur accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour.

Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant pour leur permettre de l'examiner attentivement.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de classe A, des mille cent (1.100) parts sociales de classe B, des mille cent (1.100) parts sociales de classe C et des mille cent (1.100) parts sociales de classe D représentant l'intégralité de capital social de la Société.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en livre sterling (GBP) avec effet au 1 janvier, 2012 de façon à ce que le capital social de quatre-vingt quinze mille euro (EUR 95.000) soit converti, en utilisant le taux de change EUR/USD publié sur le site de la Banque Centrale Européenne, applicable au 2 janvier, 2012 et qui est un euro (EUR 1) représentant zéro virgule quatre-vingt trois cinq cent quatorze livre sterling (GBP 0.83514), en soixante-dix neuf mille quarante livre sterling (GBP 79.040). Les Associés décident ensuite d'affecter l'excédent résultant de la conversion, soit deux cent quatre-vingt-dix-huit virgule trente livre sterling (GBP 298,30) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé de convertir les comptes dans les livres de la Société de l'EUR (euro) en livre sterling (GBP) chacune au taux de change applicable au 2 janvier 2012, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier, 2012.

*Cinquième résolution:*

Il est décidé que la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales de classe A, des mille cent (1.100) parts sociales de classe B, des mille cent (1.100) parts sociales de classe C et des mille cent (1.100) parts sociales de classe D représentant la totalité du capital social sera fixée à vingt virgule quatre-vingt livre sterling (GBP 20,80).

*Sixième résolution:*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix neuf mille quarante livre sterling (GBP 79.040) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales «traçantes» de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (ii) mille cent (1.100) parts sociales «traçantes» de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iii) mille cent (1.100) parts sociales «traçantes» de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C), et (iv) mille cent (1.100) parts sociale «traçantes» de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), ayant une valeur nominale de vingt virgule quatre-vingt livre sterling (GBP 20,80) chacune (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante).

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignée comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61264. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016968/179.

(130020367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

**Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

Il résulte en date du 6 février 2012 que:

L'adresse du Délégué à la gestion journalière Monsieur Ulrich Franz Schöberl a été transférée de:

54, Dufourstrasse, CH - 4002 Basel

à

15, rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013021307/15.

(130025513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.584.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight of December,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 28 December 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B156584, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 22 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2717, page 103390 on 10 December 2010 (the "Company").

The Company articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 16 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 534, page 25608, on 29 February 2012.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated herein above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-) by a contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2012;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of association of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, with a total share premium of an amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-), by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 28 December 2012 (the "Company's Report").

The Contribution is valued at the amount of thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand Euros (EUR 39,999,000.-) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of thirty-nine million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred ninety-nine Euros (EUR 39,998,999.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

*Declaration*

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company's Report, which value the Contribution at the amount of thirty-nine million nine hundred ninety-nine thousand Euros (EUR 39,999,000.-).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

6.1. Subscribed and paid up share capital

6.1.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précèdent:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Starman Hotel Holdings LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Delaware sous le numéro 4001936, étant l'associé unique de la société (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Mlle. Elodie Duchêne, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 28 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156584, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2717, page 130390 le 10 décembre 2010 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 534, page 25608 le 29 février 2012.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-);

b. Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 28 décembre 2012;

c. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'Article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);

d. Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) par la création et l'émission de une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission d'un montant total de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-), par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 28 décembre 2012 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 39.999.000,-) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 39.998.999,-) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

#### *Déclaration*

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 39.999.000,-).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

## 6.1. Capital souscrit et libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013017280/168.

(130020164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2013.

---

### **Menuiserie Feiereisen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.098.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 28/01/2013.

Référence de publication: 2013021317/10.

(130025915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

### **Innovative Business Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 119.350.

#### *Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 14 juin 2012*

1) L'assemblée générale des actionnaires a entre autres pris les résolutions suivantes:

2) Sont nommés membres du conseil d'administration de la société :

Monsieur Jean-Paul MULLER, Docteur en Sciences, demeurant à B4000 LIEGE, 22, Allée de la Cense Rouge.

Monsieur Paul LAHAYE, Licencié et Maître en sciences économiques et sociales, demeurant à B4020 LIEGE, 22, place de l'Italie.

Madame Martine VAN NEROM, Kinésithérapeute, demeurant à B4000 LIEGE, 22, Allée de la Cense Rouge.

3) Est nommé Commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Eugène DE BRESSING, demeurant à B4020 LIEGE, 15, Quai Marcellis.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2018.

Troisvierges, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013021232/21.

(130025810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Locafroid Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 118.777.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021296/10.

(130025418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**PepsiCo Finance Europe Limited, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 73.863.

Suite aux résolutions écrites des associés en date du 24 janvier 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

1. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Monsieur Geoffrey D.L. Picrit, Administrateur;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Monsieur Paul Galliver, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Finance Europe Limited  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013021381/23.

(130025137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Maison A. KAYSER - ELCHEROTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 17.261.

Les comptes annuels au 31.12. 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser  
*Gérant administratif*

Référence de publication: 2013021303/11.

(130025329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Comunica S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 95.286.

*Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Februar 2013-02-01*

- Das Mandat von Herrn Giuseppe ACUNZO als administrateur-délégué wird verlaengert bis zum 31/12/2013.

Lieler, den 12.02.2013.

*Praesident / Sekretær / Stimmzaehler*

Référence de publication: 2013021650/11.

(130026691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

---